

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Nom de l'entité déclarante

Corporation Lithium Éléments Critiques

Année de déclaration

Du : 2021-09-01

Au : 2022-08-31

Date de
soumission

2023-01-23

Numéro d'identification selon la LMTSE de
l'entité déclarante

E899380

- ☒ Rapport initial
☐ Rapport modifié

Autres filiales inclus
(champ facultatif)

Rapport non consolidé

Rapport non substitué

Par l'entité déclarante

Conformément aux exigences de la LMTSE et plus particulièrement de l'article 9 correspondant, je certifie que j'ai vérifié l'information contenue dans le rapport en vertu de la LMTSE pour les entités figurant sur la liste ci-dessus. Selon mes connaissances et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, les renseignements contenus dans le rapport en vertu de la LMTSE sont vrais, précis et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

Nom complet de l'administrateur ou du représentant
de l'entité déclarante

Nathalie Laurin

Date

2023-01-23

Titre de poste

Secrétaire corporative et chef des finances

Année de déclaration	Du :	2021-09-01	Au :	2022-08-01	
Nom de l'entité déclarante	Corporation Lithium Éléments Critiques			Devise du rapport	CAD
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E899380				
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)					

[illegible]

¹Entrez le projet auquel le paiement est attribué. Certains paiements peuvent ne pas être attribuables à un projet spécifique, donc il n'est pas nécessaire de les déclarer dans le tableau "Paiements par projet".

²Lorsque les paiements sont effectués en nature, le champ des remarques doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement.

Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être identifiés. L'entité déclarante peut utiliser la ligne "Remarques supplémentaires" ou la colonne "Remarques" pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises.

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Année de déclaration	Du : 2021-09-01	Au : 2022-08-31
Nom de l'entité déclarante	Corporation Lithium Éléments Critiques	Devise du rapport : CAD
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E899380	
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)		

Palements par bénéficiaire

[illegible]

Remarques supplémentaires:

Entrez le nom désigné du bénéficiaire qui reçoit l'argent (c.-à-d., la municipalité de x, la province de y, le gouvernement national de z)

²Champ facultatif

³ Lorsque les paiements sont effectués en nature, le champ des remarques doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement

⁴Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être identifiés. L'entité déclarante peut utiliser la ligne Remarques supplémentaires ou la colonne Remarques pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises